



Fédération Générale C.F.T.C. des Transports

Représentation syndicale chez Norbert DENTRESSANGLE : La CFTC gagne une première bataille

Par jugement du 20 juillet 2005, le Tribunal de Valence vient de reconnaître l'existence d'une « unité économique et sociale » (articles L. 431-1, L421-1, L412-11 du Code du Travail) entre 3 entités du Groupe de transports routiers « Norbert DENTRESSANGLE ».

Pour la FGT CFTC et pour Daniel ANDRE, Président du syndicat CFTC Norbert DENTRESSANGLE, cette victoire sera suivie d'autres démarches visant à étendre la notion d' « unité économique et sociale » à l'ensemble du groupe.

La décision de justice oblige dès à présent, les sociétés Norbert DENTRESSANGLE SILO, NBD et Norbert DENTRESSANGLE INTERPULVE à mettre en place « *des institutions représentatives communes* » et « *d'engager des négociations avec les organisations syndicales représentatives dans un délai d'un mois à compter du jugement* ».

En 1994, la société Norbert DENTRESSANGLE avait été éclatée en un groupe d'une centaine de sociétés différentes. Cette stratégie avait plusieurs finalités :

- Une meilleure adaptation aux besoins du marché, en facilitant la fermeture de sites
- Une limitation des coûts sociaux des réorganisations, en isolant les salariés dans de petites structures sans droit syndical
- Une réduction des capacités et des moyens accordés aux syndicats, en divisant l'entreprise pour mieux y régner

Cet éclatement avait eu pour conséquence immédiate la suppression de la participation aux bénéfices accordée aux salariés. Un habile montage financier assèche les comptes des sociétés du groupe auxquelles sont rattachés les salariés, au bénéfice de la structure centrale.

L'explosion du groupe avait aussi mené à la disparition du Comité d'Etablissement de l'entreprise, éclaté en une kyrielle d'instances aux performances des plus limitées.

Pour la CFTC, la reconnaissance de l'existence d'une unité économique et sociale dans trois sociétés du groupe constitue un premier pas vers un retour à la situation d'avant 1994.

Cette reconnaissance permettra aux salariés de ces sociétés :

- **De bénéficier d'un meilleur accompagnement social et syndical**
- **De jouir d'un comité d'établissement commun plus efficace, parce que disposant de moyens plus importants**
- **De prétendre à une harmonisation des conditions de travail et de rémunération**

Initiée par la CFTC en 1996, la démarche visant à faire reconnaître progressivement l'unité économique et sociale chez Norbert DENTRESSANGLE vient d'aboutir dans un climat social extrêmement tendu. Depuis le début de l'année, la CFTC avait été contrainte de déclencher 3 conflits majeurs, notamment contre le remplacement progressif des routiers français par des salariés des PECO ou contre les pressions exercées sur les salariés français pour tenter d'obtenir leur départ sans plan social.

Daniel ANDRE promet d'ores et déjà une rentrée très chaude, car malgré ces actions, la situation du personnel et de l'emploi routier en France ne s'est guère améliorée.

Pour la CFTC, Bernard AUBIN, Secrétaire Fédéral

Contact PRESSE : Daniel ANDRE, Président du syndicat CFTC du groupe Norbert DENTRESSANGLE : 06 74 63 20 32